

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-et-un, le treize décembre, à 18H30, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à l'espace Lamballe Terre & Mer, 41 rue Saint-Martin à Lamballe-Armor, sous la présidence de M. Philippe HERCOUËT, Maire de la commune de Lamballe-Armor.

Date de l'envoi de la convocation : 07 décembre 2021.

PRESENTS :

BENOIT Jean-François, BERNU Sylvain, BREXEL Pierrick, BRIENS Pierrick, BURLOT David, CAURET Camille, de SALLIER DUPIN Stéphane, FORTIN Céline, GAUVRIT Thierry, GILLARD Nadine, GOASTER Samy, GOUEZIN Alain, GRIMAUULT David, GUYMARD Jean-Luc, HERCOUET Philippe, JEGU Josianne, LAVENU DE NAVERAN Hélène, LE BOULANGER René, LE GUEN Nadège, LE MAUX Thierry, LE MOIGNE Christine, LEVY Christelle, L'HEVEDER Jérôme, LINTANF Goulven, M'BAREK Sébastien, MEGRET Yves, MERIAN Caroline, RICHEUX Laëtitia, ROYER Thierry, URVOY Laurence, VITEL Fabien

ABSENTS :

- ARTHEMISE Fabienne donne pouvoir à JEGU Josianne,
- LE BOUCHER Colette donne pouvoir à M'BAREK Sébastien,
- PECHA Virginie donne pouvoir à GOUEZIN Alain,
- BOUZID Nathalie

SECRETARE DE SEANCE : GRIMAUULT David

Délibération n°2021-140

Membres en exercice : 35 – Présents : 31 - Absents : 4 – Pouvoirs : 3

**GESTION DU PATRIMOINE
SITE DES LANDES DE LA POTERIE - FRANCHISSEMENT DE LA RD 28 PAR LES AMPHIBIENS
AMENAGEMENT PERENNE**

Le site Natura 2000 des Landes de la Poterie, entre autres d'intérêt écologique, abrite 11 espèces d'amphibiens, dont 7 relèvent d'enjeux de conservation nationaux ou européens.

Suite à la mortalité importante constatée sur la route départementale 28, jouxtant le site, des actions de piégeage et de transferts manuels des individus ont été menées par Lamballe Terre & Mer, durant 3 années (2017 à 2019), en partenariat avec l'association VivArmor Nature. Ces opérations, qui ont permis de faire franchir la route à plus de 4 000 individus, ne pouvaient, cependant, être pérennes de par la mobilisation de personnels qu'elles nécessitent et du fait de l'efficacité partielle du dispositif.

La portion de route concernée a ensuite été fermée 2 hivers (2020 et 2021), durant la période de migration pré-nuptiale des amphibiens, le temps de lancer et réaliser une étude visant à rechercher une solution pérenne et partagée pour le franchissement de la RD 28 par les amphibiens.

Cette étude, confiée au CEREMA, a été co-financée par Lamballe Terre & Mer en tant que structure opératrice du site Natura 2000, Lamballe-Armor en tant que commune concernée et propriétaire de la majeure partie du site Natura 2000 et le Conseil Départemental 22 en tant qu'autorité gestionnaire de la route. L'étude a permis d'évaluer les impacts environnementaux, sociologiques et économiques de différents scénarii d'aménagement, ceci dans le cadre d'une démarche de concertation poussée (réunions publiques, recueil de témoignages, enquêtes téléphoniques et sur le terrain, visites du site, large communication). Les 6 scénarii étudiés ont été les suivants :

- Poursuite d'une fermeture temporaire durant chaque période hivernale,
- Construction d'un batrachoduc (passages réalisés sous la route + barrières béton),

- Fermeture nocturne par barrière automatique,
- Fermeture définitive de la portion de route et aménagement d'itinéraires de substitution,
- Construction d'un platelage bois en surplomb du revêtement actuel de la chaussée (solution proposée par un citoyen dans le cadre de la concertation),
- Ne rien faire.

Après l'analyse des avantages et inconvénients pour chacun des scénarii étudiés, intégrant les conclusions de la démarche de concertation, il est proposé d'opter pour une fermeture définitive de cette portion de route.

Après en avoir délibéré :

Le Conseil municipal :

- APPROUVE la solution retenue visant à une fermeture définitive de la portion de RD 28 jouxtant le site Natura 2 000 des Landes de La Poterie,
- AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

VOTE : Adopté à la majorité

Contre : 5 – Mmes GOASTER. MERIAN. MM. de SALLIER DUPIN. GUYMARD. MEGRET.

Abstention : 3 – MM. BERNU. M'BAREK (+ pouvoir de Colette LE BOUCHER)

FAIT ET DELIBERE A LAMBALLE-ARMOR, LESDITS JOUR, MOIS ET AN.

(suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME,

A Lamballe-Armor, le **23 DEC. 2021**

Philippe HERCOUET

Maire de Lamballe-Armor



[Handwritten signature in blue ink]